

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :33

Procurations :8

Date de la convocation :
27 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 juillet 2025

Délibération 2025-18

**OBJET : Autorisation de signature – Appel d’Offres
« Relance lot n°1 : Entretien et réparations mécanique
des engins et autres véhicules suite à une décision
d'infructuosité »**

Le 4 juillet 2025 à 10h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis ;
Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Kevin SEBASTIAN, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d’Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d’Azur

Procurations :

Caroline JOUSSEMET à Jean Pierre DERMIT
Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA
Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL
Philippe DELEAN à Bernard ALEND
Denise LAURENT à Xavier WIIK
Daniel LE BLAY à Hassan EL JAZOULI
Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT
Philippe DELEAN à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Patrick PEIRETTI, Khéra BADAoui, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20250704-2025-18-DE
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l’Assemblée :

Le Syndicat UNIVALOM a lancé un appel d'offres ouvert européen en application des dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, pour les prestations d'« ENTRETIENS, REPARATIONS MECANIQUES ET TRAVAUX DE CARROSSERIE ET CHAUDRONNERIE DES VEHICULES ET DES ENGIN D'UNIVALOM », comportant quatre lots dont le lot n°1 : « Entretien et réparations mécanique des engins et autres ».

Ce lot a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité, conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, la seule offre reçue ayant été jugée irrégulière.

En conséquence, une procédure négociée a été engagée en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la Commande Publique pour l'accord-cadre « Relance lot n°1 : Entretien et réparations mécanique des engins et autres suite à une décision d'infructuosité », conclu à compter de la réception du premier bon de commande, et ce jusqu'au 30 juin 2026, reconductible trois fois, par période d'un an, jusqu'au 30 juin 2029.

Un avis d'invitation à remettre une offre au candidat LYOMAT a été transmis le 06 mai 2025 par le profil acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 16 mai 2025 à 12 heures 00.

À la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 03 juin 2025 a attribué l'accord-cadre relatif à :

- « Relance lot n°1 : Entretien et réparations mécanique des engins et autres suite à une décision d'infructuosité » : au candidat LYOMAT pour un montant annuel maximum de 120 000 €HT (montant annuel de 52 131,72 €HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces relatives à l'accord-cadre suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 03 juin 2025 :
 - « Relance lot n°1 : Entretien et réparations mécanique des engins et autres suite à une décision d'infructuosité » : attribué à la société LYOMAT
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

